

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2024
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE HAUTE-LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Haute-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2024, le nombre de dossiers de surendettement déposés a atteint 389 dossiers (-32), en baisse de 7,6% par rapport à 2023. Cette évolution contraste avec la hausse observée tant en région Auvergne-Rhône-Alpes (+11,8%) qu'en France métropolitaine (+10,8%). Le volume départemental est ainsi bien inférieur à celui de 2019², où 541 dossiers avaient été déposés, soit une baisse de -28,1% sur la période, contre seulement -5,1% en AURA et -5,8% en au plan national.

Ainsi, en 2024, la Haute-Loire comptait 203 dossiers de surendettement pour 100 000 habitants, proportion plus favorable qu'aux plans régional (212) et national (245).

Les redépôts ont représenté entre un peu plus d'un tiers des dossiers déposés (36,2% en Haute-Loire vs. 34,5% en région et 35,9% en France métropolitaine).

Recevabilité et orientation

En 2024, environ 9 dossiers sur 10 ont été qualifiés recevables (88,9% en Haute-Loire et 92,2% en France métropolitaine).

Plus de 60% des dossiers recevables ont été orientés vers un réaménagement de dettes (62% en Haute-Loire vs. 60,8% en France) et en corolaire, un peu moins de 40% vers un rétablissement personnel (37,4% en Haute-Loire vs. 38,9% en France métropolitaine).

Endettement et effacement de dettes (conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes)

S'agissant des dossiers recevables en 2024, en Haute-Loire, la répartition de l'endettement est la suivante :

- un peu plus d'un tiers de l'endettement concerne des dettes à la consommation (36,8%),
- un peu moins d'un tiers des dettes immobilières (31,6%), ,
- le solde concerne ou des autres dettes³ (18,0 %) ou des dettes de charges courantes (13,6%).

L'endettement médian, hors dettes immobilières, a atteint 13 227 euros en Haute-Loire, inférieur d'environ 25% aux niveaux régional ou national (qui avoisinent 17 400 euros).

L'effacement de dettes liées au surendettement a représenté environ 2 MEUR en Haute-Loire (taux d'effacement de 20,2%) et un peu plus de 1 GEUR au plan national (taux d'effacement de 25,1%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

En 2024, la Commission de surendettement de Haute-Loire a permis la mise en place de solutions pérennes pour près de 85% des dossiers traités (84,2%, taux identique au taux national).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

² Année considérée comme référence pour la période d'avant crises sanitaire et ukrainienne.

³ Dettes sociales (type dettes envers la CAF), dettes pénales, etc...

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions⁴	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité de l'année 2023, rappels méthodologiques et réglementaires, statistiques Tribunal et échanges divers
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Point sur les procédures d'expulsion
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	7 réunions	Inclusion financière (240 intervenants sociaux sensibilisés)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	7 réunions	Inclusion financière (240 intervenants sociaux sensibilisés)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	3	Point de conjoncture économique, échange sur les services à l'économie de la Banque de France dont l'inclusion financière
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	17	Présentation, dans des établissements scolaires et dans le cadre de réunions de bassin de l'Éducation Nationale, des ressources d'éducation financière (budget...), des missions de la Banque de France, points de conjoncture économique : 43 professeurs ou chefs d'établissement, et 84 élèves. Service National Universel (736 jeunes sur 10 sessions) CDIF : 2 réunions

Les réunions semestrielles du Conseil Départemental de l'Inclusion Financière ont permis aux différents acteurs de la sphère sociale du département d'échanger et de mieux appréhender les dispositifs locaux d'inclusion financière.

Relations avec les Tribunaux : l'objectif de cette concertation annuelle visait à présenter le rapport d'activité, les nouveautés du ROAS, la typologie du surendettement, d'échanger et partager nos modes de traitement

⁴ (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Absence de caractère contraignant quant à la préconisation d'accompagnement social et budgétaire émise par la commission de surendettement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Néant.

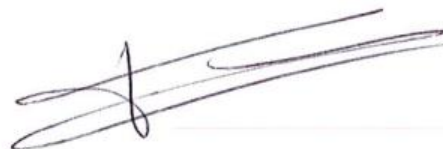
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Néant.

Fait au PUY-EN-VELAY, le 6 mars 2025



M. Yvan CORDIER
Président de la commission
Préfet de la Haute Loire



M. Frédéric SALLIOT
Secrétaire de la commission
Directeur Départemental
Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés	421	389	-7,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	42,9%	36,2%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6,7%	10,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	376	330	-12,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,4%	6,1%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	28	44	57,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	46,4%	38,6%	
Dossiers orientés par la commission	377	334	-11,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	48,8%	46,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,1%	37,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,6%	62,0%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	444	398	-10,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,7%	8,0%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,3%	11,1%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,2%	33,4%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,9%	6,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,6%	2,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,3%	4,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,7%	40,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	27,3%	31,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	12,4%	15,1%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	9,5%	8,3%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	70,3%	68,1%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	1	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	HAUTE-LOIRE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	11,1%	6,1%	7,8%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	33,4%	35,8%	34,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,8%	6,0%	6,5%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,2%	44,4%	43,0%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	68,1%	73,4%	70,9%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement) en Haute-Loire :

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	7 092	250	937	70,9%	77,6%	11 725	3,0
dont dettes immobilières	3 156	34	54	31,6%	10,6%	63 528	1,0
dont dettes à la consommation	3 683	207	689	36,8%	64,3%	11 864	3,0
dont autres dettes financières	253	149	194	2,5%	46,3%	845	1,0
Dettes de charges courantes	1 363	262	1 011	13,6%	81,4%	3 498	3,0
Autres dettes	1 542	182	427	15,4%	56,5%	1 825	2,0
Endettement global	9 997	322	2 375	100,0%	100,0%	13 531	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) en Auvergne-Rhône-Alpes :

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	348 385	9 672	46 281	70,8%	81,4%	14 487	4,0
dont dettes immobilières	138 983	1 011	1 641	28,3%	8,5%	99 225	1,0
dont dettes à la consommation	199 469	8 699	37 319	40,6%	73,2%	13 710	3,0
dont autres dettes financières	9 933	5 814	7 321	2,0%	48,9%	821	1,0
Dettes de charges courantes	62 264	9 137	30 443	12,7%	76,9%	4 005	3,0
Autres dettes	81 133	6 595	14 878	16,5%	55,5%	2 250	2,0
Endettement global	491 782	11 889	91 602	100,0%	100,0%	18 743	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) en France métropolitaine :

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France.